



Les jeunes confiés et l'écriture de leur histoire. Une analyse du contexte français

An Analysis of Life Story Writing Among Foster children in France

Nathalie Chapon

Volume 6, numéro 2, 2021

Jeunes et récit de vie : l'identité narrative à l'épreuve du monde contemporain

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1088850ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1088850ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut national de la recherche scientifique (INRS)

ISSN

2371-3054 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Chapon, N. (2021). Les jeunes confiés et l'écriture de leur histoire. Une analyse du contexte français. *Revue Jeunes et Société*, 6(2), 29–53.
<https://doi.org/10.7202/1088850ar>

Résumé de l'article

En 2020 la Commission nationale consultative des droits de l'homme constate que la protection de l'enfance fonctionne mal en France, de façon disparate selon les départements, garantissant peu les droits de l'enfant. Qu'en est-il du droit d'avoir accès à son histoire? Si l'article 7 de la Convention internationale des droits de l'enfant reconnaît la nécessité pour le jeune d'avoir accès à son histoire, ce n'est pas une priorité pour les services de protection de l'enfance français, malgré une volonté politique nouvellement affichée de favoriser son développement. Dans ce contexte, comment les travailleurs sociaux tiennent-ils compte de cette question dans leurs pratiques? Comment les assistants familiaux responsables des jeunes peuvent-ils les accompagner dans l'écriture de leur histoire? Comment les jeunes le vivent-ils? Nous abordons ces questions à partir d'une présentation d'un programme de recherche sur « l'histoire de vie des jeunes confiés », à partir de l'analyse d'une partie des résultats de la recherche qui associe une méthodologie mixte sous la forme d'un questionnaire auprès de 250 assistants familiaux et de 15 entretiens. Les principaux résultats témoignent de difficultés face à la démarche de mise en récit, par une construction et une transmission complexes de l'histoire de vie des jeunes confiés. Ils révèlent la posture d'accompagnement dialogique de l'assistant familial, entre le récit et la forme de l'écrit et une identité narrative à l'épreuve du passé, des non-dits et de la méconnaissance institutionnelle.



REVUE JEUNES ET SOCIÉTÉ

Volume 6, numéro 2, 2021

Les jeunes confiés et l'écriture de leur histoire. Une analyse du contexte français

Nathalie Chapon

Enseignante et chercheure

Centre méditerranéen de sociologie, de science politique et d'histoire (MESOPOLHIS)

Aix-Marseille-Université

nathalie.chapon@univ-amu.fr

Résumé

En 2020 la Commission nationale consultative des droits de l'homme constate que la protection de l'enfance fonctionne mal en France, de façon disparate selon les départements, garantissant peu les droits de l'enfant. Qu'en est-il du droit d'avoir accès à son histoire? Si l'article 7 de la Convention internationale des droits de l'enfant reconnaît la nécessité pour le jeune d'avoir accès à son histoire, ce n'est pas une priorité pour les services de protection de l'enfance français, malgré une volonté politique nouvellement affichée de favoriser son développement. Dans ce contexte, comment les travailleurs sociaux tiennent-ils compte de cette question dans leurs pratiques? Comment les assistants familiaux responsables des jeunes peuvent-ils les accompagner dans l'écriture de leur histoire? Comment les jeunes le vivent-ils? Nous abordons ces questions à partir d'une présentation d'un programme de recherche sur « l'histoire de vie des jeunes confiés », à partir de l'analyse d'une partie des résultats de la recherche qui associe une méthodologie mixte sous la forme d'un questionnaire auprès de 250 assistants familiaux et de 15 entretiens. Les principaux résultats témoignent de difficultés face à la démarche de mise en récit, par une construction et une transmission complexes de l'histoire de vie des jeunes confiés. Ils révèlent la posture d'accompagnant dialogique de l'assistant familial, entre le récit et la forme de l'écrit et une identité narrative à l'épreuve du passé, des non-dits et de la méconnaissance institutionnelle.

Mots-clés : jeunes confiés, protection de l'enfance, écriture de son histoire, récit de vie

An Analysis of Life Story Writing Among Foster children in France**Abstract**

In 2020, the National Consultative Commission on Human Rights noted significant issues with the child protection system in France, including inconsistencies between departments, that undermine the defence of children's rights. For instance, ensuring that young people enjoy the right to take charge of their own stories has not been a priority for French child protection services, despite the guarantees provided in Article 7 of the International Convention on the Rights of the Child and recent commitments by French political authorities. In this context, how should the issue be addressed through the practice of social work? How can family support workers guide the young people they work with in writing their life stories? How do foster children experience the process? We explore these questions through a preliminary analysis of the results of a mixed methodology research study on the life narratives of foster children. Responses to a questionnaire distributed to 250 family support workers and data collected during 15 interviews point to difficulties with putting stories into words, given the complexities associated with the construction and transmission of foster children's life narratives. The results highlight how the opportunity to discuss their lives with family support workers helps children put their life stories into written form and adopt a narrative identity capable of overcoming difficult memories, unspoken truths, and institutional ignorance.

Keywords: foster children, child protection, writing one's own story, life narratives

Pour citer cet article : Chapon, N. (2021). Les jeunes confiés à l'écriture de leur histoire. Une analyse du contexte français. *Revue Jeunes et Société*, 6 (2), 29-53. <http://rjs.inrs.ca/index.php/rjs/article/view/259/168>

1. Introduction

Si l'approche par le récit de vie permet de mieux appréhender l'histoire individuelle et de mieux saisir une réalité sensible de soi et d'autrui (Desmarais, 2013), elle reste peu mobilisée et pourtant essentielle pour de nombreux jeunes dans le champ de la protection de l'enfance. La mise en mots de son histoire quand celle-ci est méconnue, s'avère difficile, mais profondément révélatrice pour les jeunes confiés. En France, on comptabilise 321 500 mineurs pris en charge par l'aide sociale à l'enfance (ASE) au 31 décembre 2019 (soit un taux de 21 pour 1 000 mineurs) contre 271 500 mineurs au 31 décembre 2009 (Observatoire national de la protection de l'enfance [ONPE], 2021). Depuis plus de dix ans, le nombre de jeunes pris en charge augmente chaque année. Presque la moitié (44,2 %) des jeunes confiés vivent en famille d'accueil, 38 % sont hébergés au sein d'établissements, 7,3 % vivent en logement autonome et 10,5 % ont un autre mode d'hébergement (Direction de la recherche, des études de l'évaluation et des statistiques [DREES], 2021).

Aujourd'hui, la mesure d'accueil la plus importante reste le placement en famille d'accueil. Celle-ci reçoit le jeune en difficulté, mais c'est l'assistant familial (un membre de la famille, le plus souvent la femme), qui est agréé et embauché par le service du département pour prendre soin de l'enfant. Il est rémunéré et accueille de façon permanente à son domicile des enfants mineurs et des jeunes majeurs âgés de moins de 21 ans¹. On compte aujourd'hui en France 37 600 assistants familiaux qui sont des professionnels employés par un service départemental ou associatif, ils accueillent à leur domicile des jeunes confiés par l'aide sociale à l'enfance, pendant un temps limité, voire jusqu'à la majorité du jeune (DREES, 2020).

La prise en charge des jeunes par l'aide sociale à l'enfance a fait l'objet de plusieurs rapports de recherche et de débats dans la société française. Ils dénoncent une protection de l'enfance défaillante et aspirent à une meilleure prise en compte de l'intérêt supérieur de l'enfant en ce qui a trait aux séparations familiales (Dini et Meunier, 2014; Gouttenoire, 2014; ONPE, 2016; Inspection générale des affaires sociales [IGAS], 2019). Ces débats ne sont pas récents, mais ils ont permis l'émergence d'une nouvelle politique de l'enfance avec la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant. Cette nouvelle loi a divers objectifs dont ceux de renforcer le suivi des jeunes et leur accompagnement, améliorer leurs conditions de prise en charge, prévenir la rupture des parcours, maintenir les liens d'attachement avec les figures significatives du jeune. Dans son dernier rapport, la Commission nationale consultative des droits de l'homme (2020) constate que, globalement, la protection de l'enfance fonctionne mal, de façon disparate selon les départements, souvent en raison de l'absence persistante de moyens et d'un manque de coordination entre les différents acteurs. Les parents sont insuffisamment associés aux décisions concernant leurs enfants, et les droits effectifs

¹ L'activité s'insère dans un dispositif de protection de l'enfance. Son rôle est d'assurer des soins au quotidien, de développer une relation équilibrante, affective et soutenante pour aider l'enfant à se développer de façon harmonieuse, veiller à ce qu'il trouve sa place dans la famille et l'accompagner dans sa relation avec ses parents. Il est membre « à part entière de l'équipe éducative » avec laquelle il travaille pour le projet de l'enfant (articles L.421-2 et L.221-2 du Code de l'action sociale et des familles).

des enfants peu garantis. En ce qui concerne le droit pour le jeune d'avoir accès à son histoire (article 7 de la Convention internationale des droits de l'enfant, Organisation des Nations Unies, 2019), on constate que ce n'est pas une priorité pour les services de protection de l'enfance (Chapon, 2019), malgré une volonté nouvellement affichée dans la stratégie nationale qui favorise le développement d'un album de vie pour tous les jeunes confiés. Comment les travailleurs sociaux responsables des jeunes tiennent-ils compte de la question de l'accès à leur histoire? Comment les assistants familiaux accompagnent-ils les jeunes dans leur mise en récit? Et enfin comment ces jeunes abordent-ils leur histoire?

Nous apporterons des éléments de réponse à ces questions à partir d'une recherche quantitative et qualitative sur l'accès à l'histoire du jeune confié en accueil familial dans un contexte français. Nous présenterons une partie des résultats de la recherche sur la mise en place d'un outil d'écriture pour les jeunes, diffusés auprès des assistants familiaux. Nous interrogeons ces résultats à partir d'une approche en sociologie clinique.

Après un état des lieux des savoirs sur les pratiques biographiques faisant apparaître les différentes postures épistémologiques, et à la suite des récents travaux en protection de l'enfance, nous analyserons, à partir d'un projet de recherche en cours sur l'histoire de vie des jeunes confiés, la démarche de mise en récit, la posture d'accompagnant dialogique de l'assistant familial et l'importance du processus de co-construction dans l'accès à l'historicité du jeune.

2. Revue de la littérature

2.1 *L'émergence de l'histoire de vie et des récits de vie*

L'un des premiers travaux sur l'histoire de vie dans les sciences humaines est notamment l'ouvrage de Thomas et Znaniecki (1998), *Le paysan polonais en Europe et en Amérique*. Il s'agit du récit de vie d'un migrant polonais, Wladek Wisniewski, ancien boulanger, migrant vers les États-Unis, à Chicago en 1919. Le récit de son histoire est systématiquement entrecoupé de commentaires à caractère sociologique. Pour les auteurs, les récits de vie personnels, aussi complets que possible, constituent le type parfait de matériau sociologique.

Les méthodes biographiques vont ensuite se disséminer un peu partout en Europe puis seront abandonnées après la Seconde Guerre mondiale. Toutefois, Lewis (1963) dans les années 1950, anthropologue américain, a recours aux récits de vie notamment dans son œuvre *Les enfants de Sánchez, autobiographie d'une famille mexicaine* où il raconte la vie d'une famille appartenant au sous-prolétariat mexicain contemporain. Il s'est entretenu pendant des mois avec chacun des membres de la famille Sánchez et, pour recueillir leurs propos, s'est servi d'un magnétophone dissimulé dans ses vêtements. Il s'agissait alors de méthodes tout à fait innovantes en anthropologie sociale (Belmont, 1967).

Il faudra attendre les années 1970 pour que l'histoire de vie suscite de nouveau un intérêt, tout d'abord au Québec² (Réseau québécois pour la pratique des histoires de vie, 2022), puis dans les années 1980 en France avec deux chercheurs clés : Bertaux (1980, 1997) qui développe une nouvelle méthode sociologique avec l'histoire de vie dans un environnement sociologique marqué par les statistiques; et de Gaulejac (2008) qui développe une sociologie clinique qui place au cœur de son approche les tensions entre objectivité et subjectivité, à partir des dimensions affectives et existentielles du sujet.

De Gaulejac (2008) explique que la démarche clinique en sociologie conduit à remettre en question les différences et les complémentarités entre la psychanalyse et la sociologie sur trois points : leur façon d'appréhender la question de l'inconscient; le poids respectif des déterminations psychiques et sociales, le travail qu'un sujet peut effectuer sur son histoire pour en modifier le cours. Il précise qu'il convient

de sortir de l'opposition simpliste selon laquelle la psychanalyse détiendrait les clés pour comprendre les profondeurs de l'être de l'homme, alors que la sociologie détiendrait celles qui ouvrent la connaissance de l'être de la société. Une telle répartition des tâches est peut-être commode mais sûrement partielle et même tronquée, lorsqu'elle dénie la présence de la société dans l'être de l'homme et la présence de l'homme dans l'être de la société. (de Gaulejac, 2008, par. 34)

Dans les années 1980, deux voies se dessinent, l'une dans laquelle l'histoire de vie devient une méthodologie parmi d'autres avec des entretiens approfondis à caractère biographique (Peneff, 1990), et l'autre qui en fait une orientation épistémologique spécifique (Ferrarotti, 2013; Bertaux, 1997).

L'approche biographique se diffuse également dans d'autres disciplines comme les sciences de l'éducation avec Pierre Le Bohec, en littérature avec Philippe Lejeune qui s'intéresse à l'autobiographie dès 1971, mais aussi aux écritures personnelles comme le journal intime (Lejeune, 2005). À la fin des années 1990, les travaux s'orientent vers la transmission familiale avec Lani-Bayle (1997) qui analyse les liens intergénérationnels et familiaux, et Christine Abels-Eber (1997, 2000), qui s'intéresse à l'histoire de vie des enfants confiés, alors que dans le champ de la formation, l'histoire de vie apparaît à la fois comme une approche de recherche et comme une pratique de formation (Dominicé et Pineau, 2011). C'est précisément dans cette dernière approche que nos travaux de recherche s'inscrivent dans le champ de la formation.

2.2 Récit de vie et histoire de vie en protection de l'enfance

Il faudra attendre les années 2000, en France, pour que les premières approches en histoires de vie commencent à avoir un début de reconnaissance dans le travail social (Chaput-Le Bars, 2017). Les spécialistes de la narration s'intéressent essentiellement aux familles ordinaires, à la mémoire familiale à partir des scénarios de vie (de Gaulejac, 2009)

² Création en 1994 du Réseau québécois pour la pratique des histoires de vie qui marque un tournant par rapport à l'héritage de l'École de Chicago.

et aux histoires de naissance (Chaput-Le Bars, 2016), bien peu à celles des enfants placés en protection de l'enfance.

Les premiers travaux engagés sur le destin fragilisé des jeunes confiés³ en France datent de la fin des années 1990, avec les travaux de Abels-Eber (1997, 2000) qui abordent la situation particulière des jeunes placés et de leur histoire abimée, des ruptures de liens multiples, des déplacements de lieux de vie, de foyer en foyer et d'une perte de sens. L'auteur constate à la fois une méconnaissance de l'origine du placement et, dans le même temps, une culpabilité face à cet événement. Ces jeunes sont le plus souvent placés, dé-placés pour être re-placés, ils ne comprennent pas les décisions institutionnelles, les choix opérés et se trouvent en perte de repères affectifs (Potin, 2012). Christine Abels-Eber propose une approche innovante en histoire de vie à partir d'une étude compréhensive afin de questionner leur histoire. Dans sa thèse, elle étudie la structure du récit de trois jeunes et leur évolution tout au long de leur récit. Cette recherche s'inscrit dans le champ de l'histoire de vie et de la sociologie clinique qui renvoie, comme nous l'avons vu, à l'articulation du social et du psychique (de Gaulejac, 2008). L'histoire de vie est interprétée comme un outil d'historicité, un travail sur son histoire pour en construire le sens. Il s'agit d'un processus de co-investissement qui relie le locuteur à l'interlocuteur, mais aussi une démarche constructive du récit qui aura un effet transformatif sur les jeunes et sur leur construction identitaire.

Les travaux sur cette question en France se poursuivent lentement dans le sillon de ceux d'Abels-Eber alors qu'en Angleterre, en Australie et aux États-Unis les recherches sur l'approche narrative et les enfants placés se sont développées fortement depuis les années 2000 (Cook-Cottone et Beck, 2007; Smith, 2012; Thomas, 2014; Noble-Carr et Woodman, 2018). Cook-Cottone et Beck (2007) considèrent que les travaux sur ces questions en Australie et en Angleterre font progresser la recherche et la pratique dans ce domaine, avec des manuels et des livres de vie conçus pour être utilisés par les travailleurs sociaux, par exemple, le New South Wales Department of Community Services (2005) ou encore le livre *My foster care journey* (O'Malley, 2006). Selon les travaux de Mennon et O'Keefe (2005), le travail sur l'histoire de vie a été reconnu comme essentiel dans la vie des enfants placés en famille d'accueil.

On ne peut malheureusement que constater un décalage d'au moins une décennie en France avec le développement de l'approche en histoire de vie en protection de l'enfance, le peu de travaux engagés à partir de ces approches et donc le peu de références françaises.

Ainsi, en France dix ans plus tard en 2013, une recherche auprès de 31 jeunes confiés de l'aide sociale à l'enfance de 11 à 25 ans est réalisée à partir de récits biographiques (Robin et Séverac, 2013). L'analyse montre des parcours de vie sous contrainte et des conditions de socialisation paradoxales. Les auteurs recueillent des récits de vie où les décisions institutionnelles apparaissent rarement explicitées aux jeunes, engendrant

³ Un enfant confié est un enfant en danger, séparé de ses parents pendant une durée, pour cause de maltraitance, d'indifférence parentale, de négligence... protégé et pris en charge par un dispositif de protection de l'enfance puis placé soit en famille d'accueil, soit en foyer.

des conséquences importantes sur la construction de leur histoire, sur la formation de liens et sur leur avenir. Pour les auteurs, l'utilisation des récits de vie apporte un ancrage aux jeunes « ce qui est en jeu est non seulement l'existence d'un espace de réflexivité permettant de revenir sur une histoire malmenée, mais plus fondamentalement, à travers la socialisation, un ancrage au monde et la définition de soi à l'intérieur de ce monde » (Robin et Séverac, 2013, p. 101).

La vie des jeunes confiés est loin d'être linéaire et facile; elle est parsemée de troubles, de discontinuités dans leur parcours de prise en charge, de ruptures relationnelles avec la famille d'origine dont ils connaissent parfois peu de choses et d'une histoire institutionnelle complexe (Abels-Eber, 1997; Chaput-Le Bars, 2017; Chapon, 2019).

Ces analyses nous conduisent au concept d'identité narrative, que nous proposons d'explicitier avant de présenter le programme de recherche.

2.3 L'identité narrative, le lien à soi aux autres

Le concept d'identité narrative de Ricoeur (1990) désigne la transformation des actions mise en ordre, en sens, en synthèse produisant le récit, fruit d'un questionnement, en mettant en lien présent et passé. L'identité narrative est donc une conjugaison singulière de pluralité de faits, induisant une réflexion sur soi-même. *Soi-même comme un autre* (Ricoeur, 1990) analyse la production de soi, à la fois dans sa mêmeté et dans son altérité. « L'identité narrative » offre un appui conceptuel pour reconnaître l'histoire de vie (Pineau et Legrand, 2013). Car écrire son histoire de vie, c'est chercher avant tout à construire narrativement le sens de sa vie, à ouvrir son histoire vers un autre avenir. Elle donne du sens à la vie de l'enfant – des bases de son « je suis » – et marque le passage de l'enfant « sujet » à celui « d'acteur » de son histoire (Abels-Eber, 2000; de Gaulejac, 2009; Chapon, 2019), même si cette dernière étape met en question encore aujourd'hui la recherche scientifique, notamment sur l'interaction comme facteur de changement possible. Cela souligne l'importance de la réflexivité du sujet, à l'œuvre à la fois dans son expression et dans l'interaction intersubjective. Un sujet qui transmet, comprend, interprète et juge parfois.

Pour Ricoeur (1985), l'accès au récit est l'accès au sens, et l'accès au sens passe par la possibilité de créer du lien entre des choses qui visiblement n'en ont pas. La particularité de l'histoire de vie est que le locuteur accompagné de l'interlocuteur, après avoir énoncé les événements qui constituent sa vie, les articulera lui-même et les agencera pour les mettre en sens et, en cela, transformera la vision qu'il en avait, ainsi que son rapport à ces événements. Il désigne la configuration de l'action apportée par le récit, issue d'un questionnement du locuteur, qui met ensemble, à partir d'un point de vue, le présent et le passé. Le récit permet au sujet de passer d'une expérience temporelle humaine éprouvée, à une conscience et une existence historique.

Le récit donne forme, il permet de rassembler les événements de sa vie, les transforme en une histoire. Comprendre son histoire, c'est donner du sens à des actes de vie qui, au départ, en sont dépourvus, c'est un acte de narration.

Ricoeur (1985) propose une conception de l'histoire à partir d'un « tiers-temps » entre le temps cosmique et le temps biologique. Il distingue trois connecteurs articulés pour construire son histoire : 1) les connecteurs calendaires tels qu'année, saison, mois, jours, heures...; 2) les connecteurs générationnels : l'âge; 3) les traces laissées : lettres, objets, documents, comptes rendus.

Cette action que l'enfant mène sur sa vie ne changera pas son histoire, mais peut changer le rapport qu'il entretient avec celle-ci, le rapport à ses parents, sa famille, et ouvre la porte à un changement possible. C'est un processus étudié par Abels-Eber (2000), elle analyse trois étapes du récit qui vont permettre à l'enfant d'accéder à une historicité : une construction, une déconstruction, une reconstruction du récit, que nous retrouvons aussi dans nos travaux. En effet, elle montre que la plupart des enfants sont aptes à faire leur histoire de vie et qu'ils sont tout à fait capables de relire la vision qu'ils ont des événements traumatisants de leur vie tels que les séparations, les ruptures en ayant un regard plus conciliant sur eux-mêmes, faisant la part entre les événements de leur vie, l'histoire qu'ils se sont construite, celle qui s'est passée et celle qu'ils racontent et qu'ils se racontent.

À partir de la revue de la littérature et de l'approche narrative, nous avons engagé un programme de recherche sur la connaissance de l'histoire de vie pour le jeune confié en protection de l'enfance, tout d'abord à partir d'un travail comparatif des outils d'écriture existant en protection de l'enfance en Europe, puis par la création d'un outil d'écriture de l'histoire du jeune confié en protection de l'enfance en France. Nous présentons ces éléments dans la partie méthodologie de recherche.

3. Méthodologie de recherche

3.1 Une présentation du programme de recherche

La démarche du coffret « Écris l'histoire » s'inscrit tout d'abord dans un programme de recherche plus global intitulé « Histoire de vie des enfants confiés » qui a débuté par un premier volet sous la forme d'une comparaison européenne des supports narratifs en protection de l'enfance et qui s'est poursuivi par un deuxième volet à partir d'un travail co-créatif d'un support narratif adapté au contexte français sous la forme d'un coffret d'écriture nommé « Écris l'histoire ». Le coffret « Écris l'histoire » a été créé après trois ans de recherche-action. Les documents, album de vie et livre d'accompagnement qui composent le coffret sont complémentaires et évoquent les personnes significatives pour le jeune, les différentes étapes de son parcours et les moments les plus marquants de son histoire. Le troisième volet de la recherche se présente par la diffusion du coffret aux professionnels de l'enfance, les assistants familiaux, les équipes enfance-famille et les jeunes, et par la mise en œuvre du protocole de recherche sur les récits de vie des jeunes. Différentes journées de formation et de rencontre ont été organisées auprès de l'ensemble des acteurs concernés (300 personnes) afin d'être sensibilisés à la démarche d'écriture. Nous avons retenu le choix du collectif sous la forme de petits groupes professionnels mixtes comprenant des assistants familiaux, des psychologues et des

éducateurs de jeunes enfants, puis nous avons mis en place un protocole de recherche mixte sur la production du récit de vie, orienté vers les assistants familiaux (250) et les jeunes confiés (354) que nous allons présenter par la suite.

Nous allons maintenant reprendre chaque étape afin d'explicitier les choix opérés et le déroulement du programme de recherche.

3.1.1 Premier volet : Une comparaison européenne des supports narratifs

Comme nous le précisons, nous avons entamé nos travaux sur la question de l'histoire de vie des jeunes confiés avec une équipe pluridisciplinaire constituée d'universitaires et de praticiens de l'accueil familial afin d'établir un bilan des outils de narration et des pratiques de recueil des histoires de vie des jeunes confiés en Europe. Nous avons comparé les initiatives européennes (France, Angleterre, Espagne, Italie, Allemagne, Norvège, Belgique) sur l'histoire de vie des jeunes confiés, les pratiques associées et les outils développés. Nous avons constaté que de nombreux pays européens contrairement à la France, ont développé plusieurs initiatives et applications de l'écriture de livres de vie en accord avec la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), qui affirme l'importance pour le jeune accueilli d'avoir accès à son histoire (article 7, Organisation des Nations Unies, 1990). Soutenus par un contexte politique et social, certains pays ont pu développer des initiatives permettant au jeune confié d'avoir accès à une partie de son histoire en reconstituant les différentes étapes de son parcours de prise en charge et les événements clés de sa vie. C'est notamment le cas en Grande-Bretagne, en Espagne et en Norvège pour en citer quelques-uns. Nous avons ainsi distingué deux catégories de supports : « les albums de vie », permettant une narration de l'histoire de vie du jeune engageant une co-écriture du récit avec le professionnel qui l'accompagne, puis un « livre d'accompagnement », permettant de comprendre la mesure de placement par la lecture d'un ouvrage explicatif relatant une histoire de séparation familiale (Chapon, 2014, 2019).

3.1.2 Deuxième volet : La création d'un outil d'écriture pour les jeunes confiés

À la suite de ces résultats, nous avons poursuivi nos travaux de réflexion en développant un outil d'écriture narrative pour les jeunes confiés en France sous la forme d'un **coffret d'accueil** nommé « Écris l'histoire » comprenant deux supports destinés aux jeunes : un **livre d'accompagnement au placement** et un **album de vie**. Ces deux outils ont été créés par une équipe de chercheurs pluridisciplinaire et de praticiens en protection de l'enfance⁴.

⁴ Les représentations professionnelles en protection de l'enfance qui ont participé au projet sont le réseau Agir pour la promotion de l'accueil familial au niveau européen (APFEL), l'Association nationale des assistants maternels, assistants/accueillants familiaux (ANAMAAF), l'Association nationale des placements familiaux (ANPF), puis les institutions universitaires, Université d'Aix-Marseille, LAMES Laboratoire méditerranéen de sociologie, l'École d'Art de Toulon, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et la Fondation du Crédit Agricole pour le financement d'une partie du projet.

L'album de vie et le livre sont glissés dans un coffret remis à chaque jeune lors de son arrivée en famille d'accueil ou en foyer de vie. Le coffret cartonné sert de boîte de rangement : il accueille l'album de vie, le livre et comporte également deux tiroirs qui permettent de conserver précieusement des objets, des lettres ou des photos.

L'album de vie est un outil narratif structuré en différentes parties sous la forme de 10 chapitres, permettant un recueil des événements marquants de la vie sur le jeune, ses goûts, ses préférences, sa vie au sein de la famille d'accueil, dans l'établissement, avec ses parents, ses frères et sœurs et ses grands-parents, mais également dans les différents lieux de socialisation qu'il peut fréquenter comme : la crèche, l'école, le collège, les associations sportives ou artistiques.... Les jeunes évoquent également les personnes significatives pour eux et tentent de retracer les différentes étapes de leurs parcours de vie et de prise en charge avec l'aide de l'assistant familial.

L'outil comprend différentes parties, une partie narrative et une partie artistique, qui s'adaptent à l'histoire de chaque jeune et permet une lecture des événements dans une temporalité (passé, présent, futur)⁵.

La diffusion de cet outil a tout d'abord été réalisée au sein des familles d'accueil dans le département des Bouches-du-Rhône en 2019 et 2020. Il est prévu également d'être diffusé aux accueils collectifs comme les Maisons d'enfants à caractère social. À ce jour, ce coffret a pu être distribué à 250 assistants familiaux et concerne 354 jeunes (Bouزيد, 2019).

Lors des journées de formation, les modalités de mise en œuvre ont été rappelées à chaque groupe. La nécessité de l'engagement du sujet, à la fois de l'assistant familial et du jeune, a fait consensus. Même si le jeune est l'auteur principal de son album de vie, son assistant familial l'accompagne et permet une mise en mots du récit, avec parfois une explicitation des zones d'ombre de son histoire. Deux paramètres ont guidé ces journées : l'écriture comme vecteur principal du récit et la constitution d'un groupe comme élément facilitateur de l'expression à partir de savoirs expérientiels.

Il a également été rappelé quatre principes de fonctionnement au sein du groupe concernant la mise en récit d'histoire de vie de jeunes pris en charge par une institution et des professionnels soumis au secret professionnel (Baudouin, 2001) : 1) une intimité sociale, permettant d'accueillir les éléments personnels du discours à la fois de l'assistant familial et du jeune; 2) un non-détournement des propos énoncés par chacun; 3) la liberté de choix et de partage des énoncés en fonction de l'histoire du jeune; 4) un principe d'équité et de réciprocité dans les échanges. Et nous rajoutons la confidentialité des énoncés recueillis au sein du groupe.

⁵ Une stratégie nationale 2020-2022 a été élaborée à partir du Pacte pour l'enfance avec l'ensemble des acteurs de terrain, l'un des engagements étant de sécuriser le parcours de l'enfant et prévenir des ruptures. Dans ce cadre, mettre en place un album de vie pour chaque enfant confié devient une priorité nationale en laissant quand même la démarche aux départements. L'engagement 3 de la Stratégie nationale est de donner aux enfants les moyens d'agir et de garantir leurs droits. Il s'appuie sur l'initiative du coffret « Écris l'histoire » et la recherche réalisée dans les Bouches-du-Rhône (Ministère des Solidarités et de la Santé, 2019, p. 32).

3.1.3 Troisième volet : Un protocole de recherche mixte sur la production du récit de vie

Les résultats que nous présentons dans le cadre de cet article prennent tout d'abord appui sur l'enquête quantitative réalisée auprès de 250 assistants familiaux employés par le département des Bouches-du-Rhône participant à la formation sur l'écriture de l'histoire de vie de l'enfant confié. L'analyse porte sur la première partie des résultats de la recherche et se focalise sur le processus mis en œuvre dans le cadre de la démarche d'écriture de l'histoire de vie des jeunes confiés, notamment le travail d'accès à la mémoire, la construction et co-construction de l'histoire du jeune avec l'assistant familial et le modèle dialogique dans lequel l'accompagnement s'inscrit. Cette première partie est complétée par une approche qualitative réalisée sous la forme d'un entretien réalisé auprès de 15 assistants familiaux ainsi que l'analyse de parcours de jeunes rencontrés lors d'une précédente enquête à partir d'entretiens réalisés sur les liens affectifs et familiaux et sur l'analyse de leur dossier⁶ (Chapon, Neyrand et Siffrein-Blanc, 2018). Un quatrième volet abordant une démarche complémentaire qualitative est en cours auprès d'une vingtaine de jeunes concernés, sous la forme d'un entretien et d'une analyse de documents biographiques, iconographiques et des styles d'écriture de l'album de vie.

3.2 Méthode quantitative

La première phase a consisté à diffuser un questionnaire auprès des 250 assistants familiaux ayant suivi la formation sur « L'écriture de l'histoire de vie de l'enfant confié ». La passation du questionnaire a eu lieu, pendant une vingtaine de minutes, à la suite de la formation. L'outil comprend des données sociodémographiques sur l'assistant familial et les enfants confiés à leur domicile pour ensuite se focaliser sur l'outil d'écriture, son usage, les difficultés rencontrées, les relations avec l'équipe, les pratiques biographiques des assistants familiaux, la mise en œuvre du processus d'écriture avec le jeune et le recueil de l'outil par le jeune.

L'analyse statistique des données a suivi un mode opératoire classique de traitements. Puis une grille sous la forme d'items choisis a été appliquée concernant les assistants familiaux et leurs pratiques biographiques, les jeunes pris en charge par l'institution, l'accès à leur histoire et les modalités de mise en œuvre de l'outil d'écriture.

Nous avons complété cette analyse par une approche qualitative auprès des assistants familiaux.

3.3 Méthode qualitative

La deuxième phase de la recherche a consisté à rencontrer des assistants familiaux ayant participé à la première partie de la recherche et se portant volontaires pour poursuivre le travail de recherche. Ce choix s'est fait essentiellement sur l'expression du volontariat

⁶ Nous avons rencontré 50 jeunes confiés dans deux départements Vaucluse et Bouches-du-Rhône et analysé 25 situations d'enfants. La moyenne d'âge est de 15 ans et la durée moyenne de l'accueil est de 9,5 ans.

des assistants familiaux. Nous avons choisi de rencontrer 15 assistants familiaux à leur domicile pendant un peu plus d'une heure à partir d'un guide d'entretien semi-directif. Le fait d'être au domicile de l'assistant familial nous a laissé la possibilité de consulter l'album de vie des jeunes et d'échanger autour des albums et des photos réalisés par les assistants familiaux.

L'analyse du corpus a été effectuée à partir d'une grille d'analyse préétablie sous la forme de différents thèmes préalablement définis : la participation au processus d'écriture, les résistances rencontrées, la construction et la transmission de l'histoire familiale d'origine et d'accueil, la mémoire de l'histoire du jeune en protection de l'enfance.

4. Résultats

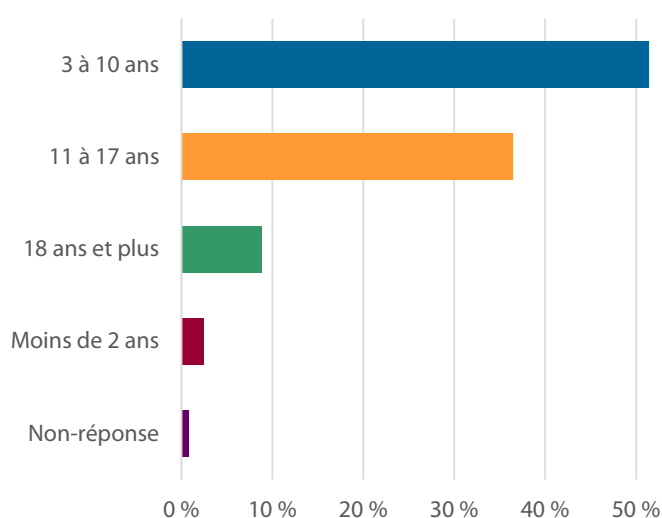
4.1 Quelques données de l'enquête statistique : une histoire du jeune à écrire

Nous allons présenter les données de l'enquête réalisée auprès de 250 assistants familiaux et des 354 jeunes confiés à leur domicile à partir de la mise en place du coffret d'écriture « Écris l'histoire ». Que savons-nous des jeunes pris en charge par l'aide sociale à l'enfance dans le département des Bouches-du-Rhône, participant au projet d'écrire leur histoire? Est-ce que l'assistant familial a connaissance de l'histoire du jeune accueilli? Est-ce que les parents seront intégrés au dispositif d'écriture de l'album? Quelles sont les modalités de mise en œuvre de l'outil au sein de la famille d'accueil?

4.1.1 Des enfants jeunes et des placements de longue durée

Selon la figure 1, la majorité (52 %) des mineurs concernés par l'utilisation de l'album de vie sont âgés de 3 à 10 ans, 36,5 % ont de 11 à 17 ans, les jeunes majeurs représentent 9 % et les enfants de moins de deux ans 2,5 %. Comme nous le verrons, l'âge de l'enfant est important pour être en mesure de narrer son histoire.

Figure 1. L'âge du jeune confié

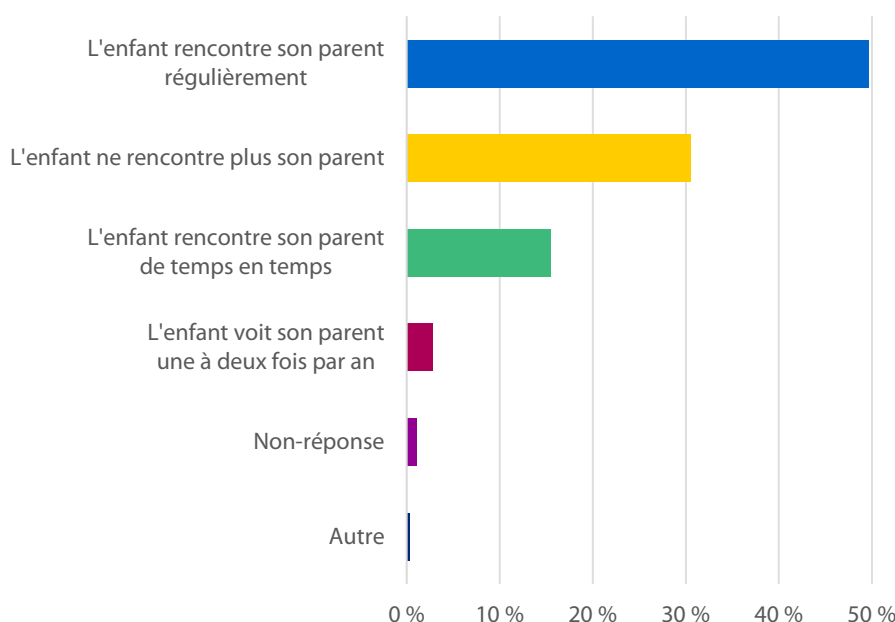


En ce qui concerne la durée des placements des jeunes concernés au moment de l'enquête, on constate que les placements de courte durée, c'est-à-dire de moins de deux ans, sont minoritaires (12 %), la plupart des jeunes restent dans la famille d'accueil entre 3 et 10 ans selon l'âge de l'enfant, et un tiers des jeunes y restent plus de 10 ans. Ce constat d'une certaine stabilité dans la mesure de placement en famille d'accueil peut être un élément favorable dans l'écriture de l'histoire de vie du jeune, à la fois dans l'accès à son histoire en famille d'accueil et dans la continuité de celle-ci.

4.1.2 Une déperdition des liens défavorables à la connaissance de son histoire

Les résultats de l'enquête montrent que la moitié des jeunes rencontrent leurs parents régulièrement et qu'une autre moitié ne les voit plus, où les voient peu (figure 2).

Figure 2. Le rythme des rencontres parentales



Ainsi le maintien des liens avec les parents ne se fait pas sans difficulté. En effet, la moitié des jeunes ont des liens fortement distendus, voire plus de lien du tout avec leurs parents. Dans ces situations de délitement des liens familiaux, l'histoire familiale est souvent complexe et en parler devient parfois difficile pour le jeune, car le plus souvent il méconnaît une grande partie de son histoire. Comment peut-il avoir accès à son histoire familiale? On constate que très souvent des pans entiers de la mémoire familiale lui sont cachés ou simplement passés sous silence par l'institution. Tisseron (2011) nomme ces non-dits au sein des familles ou des institutions, « les suintements » d'un secret. Ces suintements du secret familial sont une pratique fort présente en protection de l'enfance. Sous couvert de protéger l'enfant de son histoire difficile, celle-ci lui est occultée, tout en lui laissant l'illusion d'une possibilité d'y avoir accès à un moment.

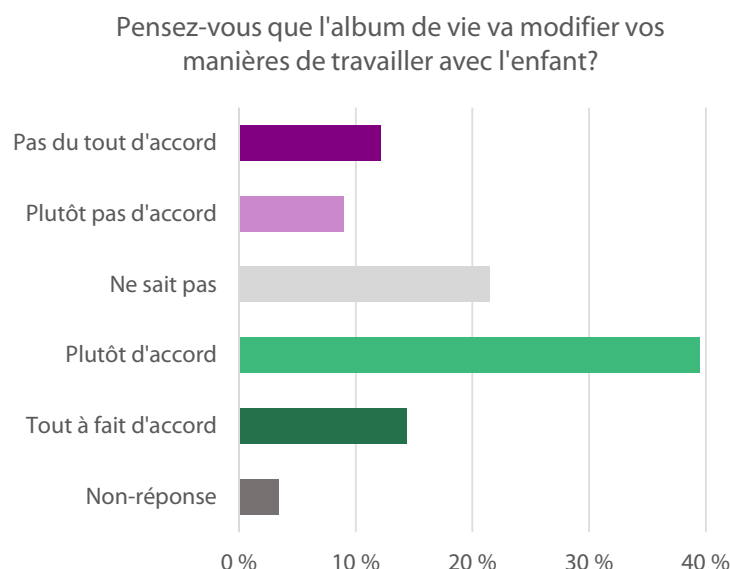
4.1.3 Un outil d'écriture nécessaire pour le jeune

La mise en place d'un l'album d'écriture de l'histoire du jeune en famille d'accueil est une expérience unique en France. Que pensent les assistants familiaux de l'usage de cet outil d'écriture pour le jeune? 95 % des assistants familiaux pensent que l'album de vie est nécessaire pour que le jeune puisse écrire son histoire, ses souvenirs et y avoir accès quand il le souhaite.

4.1.4 Une nouvelle manière d'accompagner le jeune dans son histoire

Plus de la moitié des assistants familiaux estiment que l'écriture de l'album de vie modifiera leurs manières de travailler, leurs relations avec le jeune, notamment en se rendant plus disponible pour lui, en essayant de lui apporter des éléments explicatifs sur son histoire familiale et institutionnelle, mais aussi en reprenant les bons moments partagés ensemble et en les relatant dans l'album (figure 3).

Figure 3. Les conséquences de l'album de vie sur l'activité



C'est aussi pour eux un temps privilégié de partage à mettre en place où assistant familial et jeune confié pourront se parler, parler de soi, un moment intime entre secret et dévoilements. Pour Durif-Varembont (2009), « l'intimité reste une notion complexe qui se construit comme un espace intérieur mettant en jeu le registre du secret vis-à-vis d'autrui mais aussi de soi-même » (p. 57). Ce temps de partage de bribes de soi, de son existence, donne la possibilité de laisser une place à la parole. L'analyse qualitative montre que cet espace de révélation de soi peut aussi être un facteur de transformation pour le jeune.

4.1.5 Une non-participation des familles au processus d'écriture

La mise en place d'un nouvel outil d'écriture de l'histoire de vie du jeune peut aussi être le moyen de travailler différemment avec les familles d'origine, en associant davantage

les parents lors des rencontres avec leur enfant, notamment des temps de visite médiatisée, en ayant un support d'échange utilisable par le travailleur social à ce moment précis, autour de l'histoire familiale et les événements de vie avec leurs enfants. Face à cette proposition, la moitié des assistants familiaux semblent assez pessimistes sur la probable intégration des parents à l'écriture de l'histoire de leur enfant, alors même qu'ils trouvent une opportunité à cette participation. Compte tenu de la scission organisationnelle posée par l'institution face aux parents, le peu de relation entre parents et assistants familiaux (Sellenet, 2004), l'intégration des parents au processus d'écriture ne pourra se faire qu'avec l'accord du référent de l'enfant et plus globalement de l'équipe enfance. On voit la difficulté à laquelle le dispositif est confronté, par les tensions internes sous-jacentes de reconnaître aux parents une place dans la transmission de leur histoire familiale à leur enfant. C'est avant tout une reconnaissance de leur identité parentale qui est posée indépendamment de leur dysparentalité. Une recherche menée auprès des parents d'enfants confiés montre que même si 65 % d'entre eux disent bien s'entendre avec les intervenants sociaux, à peine 40 % pensent que ces derniers les estiment comme de bons parents. La souffrance au niveau de l'identité parentale éprouvée par les parents est en lien avec la sensation d'être perçue de façon négative par les intervenants sociaux, ce qui complique la relation parents/professionnels et freine les collaborations (Euillet et Zaouche-Gaudron, 2008).

Sellenet (2004) rappelle que pour être parent, « il faut d'abord exister soi-même pour pouvoir donner, être regardé par l'autre, non en tant que parent mais avant tout en tant qu'humain digne d'intérêt » (p. 16). Alors que les professionnels ont tendance à se focaliser sur une approche en termes de fonctions parentales (Lardièrre, Sellenet et Griaud, 2001), les parents ont besoin d'être avant tout soutenus dans leur identité personnelle, se donner le droit d'être pour pouvoir transmettre leur histoire à leurs enfants. L'institution quant à elle redessine les frontières de l'avouable, de ce qui sera dit à l'enfant de son histoire familiale (Zempléni, 2016).

4.1.6 Une méconnaissance par l'assistant familial de l'histoire du jeune

Alors que les assistants familiaux accueillent à leur domicile les jeunes confiés en moyenne durant plus de 9 ans (Chapon, Neyrand et Siffrein-Blanc, 2018,) ils n'ont parfois pas toutes les informations le concernant, seuls quelques éléments sur la vie du jeune sont transmis à l'arrivée du mineur, si bien que certains d'entre eux estiment ne pas pouvoir répondre au jeune quand celui-ci pose des questions sur son histoire, sur les décisions prises à son sujet par l'institution. Trois groupes d'assistants familiaux se dessinent :

- 52 % estiment avoir assez d'informations sur l'histoire du jeune qu'il accueille pour compléter l'album;
- 21 % des assistants familiaux estiment « qu'ils vont faire avec les informations qu'ils ont » et qu'ils iront à la recherche des informations manquantes;
- 28 % pensent qu'ils n'ont pas assez d'informations pour compléter l'album et que ce sera compliqué de récupérer les informations.

Si les assistants familiaux méconnaissent l'histoire du jeune accueilli, le jeune lui-même n'a pas accès aux informations conservées dans son dossier administratif, notamment certaines parties de son histoire familiale (maladie des parents, activités parentales, contact considéré comme problématique avec les grands-parents, lettres reçues conservées dans le dossier, etc.). De nombreux témoignages de jeunes montrent une réelle méconnaissance de leur histoire familiale, méconnaissance à laquelle l'assistant familial ne peut très souvent pas répondre compte tenu du fait que lui aussi à un accès limité à l'histoire de l'enfant ou qu'il est tenu au silence. Les équipes justifient le plus souvent ce nonaccès à l'histoire du jeune en invoquant l'intérêt de l'enfant. Certains référents de l'enfant ou psychologues, ou même l'équipe enfance estiment que le mineur n'a pas besoin d'avoir accès à tous les éléments concernant sa famille et son histoire. Les arguments le plus souvent avancés sont de nature psychologique, c'est-à-dire une volonté de préserver le jeune. Il s'agit ici pour les professionnels de le préserver de troubles psychologiques éventuels et de dysfonctionnements possibles. L'analyse de 25 dossiers de jeunes confiés réalisés dans le cadre d'une recherche sur « ce qui fait famille en famille d'accueil » (Chapon *et al.*, 2018) témoigne d'éléments présents dans le dossier, inconnus du jeune, y compris parfois de son assistant familial, notamment d'une lettre des grands-parents ou du parent qui est en prison ou parti vivre à l'étranger, mais aussi parfois de l'existence de frères et sœurs (Chapon *et al.*, 2018). Ces éléments tenus secrets le sont le plus souvent dans des situations de perte de lien familial d'origine et de délaissement parental, mais concernent également des situations où une procédure de délaissement est en cours et une démarche d'adoption souhaitée pour l'enfant par l'institution.

La mise en place d'un outil d'écriture de l'histoire de vie vient révéler des pratiques de non-divulgaration d'informations au sein des services, des éléments tenus secrets par l'administration et par les professionnels de l'enfance. Or, la démarche d'écriture d'un album de vie s'inscrit à contre-courant de ces pratiques jusqu'alors reconnues. Elle demande un accès à l'histoire de vie dans sa globalité par l'assistant familial et la participation du jeune et des parents au processus. On voit ici tous les enjeux de la mise en place de cet outil au sein des services et de l'institution, les conséquences sur les pratiques professionnelles, mais aussi les représentations du dicible et de l'indicible. La suite de l'analyse porte sur le processus mis en œuvre et l'approche biographique développée par les assistants familiaux du département des Bouches-du-Rhône. Nous réfléchissons au positionnement de l'assistant familial face au recueil de l'histoire du jeune, à la question de la construction narrative de l'identité des jeunes à partir du travail biographique engagé.

4.2 Quelques résultats de l'analyse qualitative de la production du récit : miroir de soi, miroir des autres

Afin de compléter l'enquête quantitative, nous avons réalisé une recherche qualitative auprès de 15 assistants familiaux sous la forme d'entretien semi-directif et l'observation de l'utilisation des outils d'écriture par le jeune.

4.2.1 Le point zéro ou l'absence de mémoire en protection de l'enfance

En ce qui a trait à la question des liens et de la transmission de l'histoire familiale d'origine, mais aussi d'accueil, les résultats de la recherche attestent de nombreuses résistances et des peurs au sujet de l'expression de ce que vit le jeune, des souvenirs mais aussi de son présent. Que peut dire l'assistant familial au jeune au sujet de son histoire, de ce qu'il en sait? Que peut-il dire à l'équipe de ce qui se vit dans sa famille avec le jeune, des liens singuliers qui peuvent se tisser?

Des questions assaillent les assistants familiaux au sujet de l'histoire du jeune et ils montrent une certaine inquiétude sur leur possibilité de s'exprimer sur ce sujet et sur leurs sentiments. Ils manifestent de nombreuses hésitations, des résistances à pouvoir vraiment raconter les événements de la vie du jeune au sein de leur famille sans avoir le sentiment d'être jugés par l'équipe. Nombreux sont ceux qui craignent de s'exprimer, de dévoiler leurs émotions et celles du jeune, par peur de représailles de l'institution ou des parents de l'enfant, de l'incompréhension, de la jalousie, puis de l'équipe qui pourrait éventuellement juger la vie du jeune, porter un regard acéré et évaluatif sur les pratiques des assistants familiaux. Comment dire ce qui se vit, la singularité de cette histoire entre un jeune et une famille d'accueil? Ainsi, le jeune peut être partagé entre, d'un côté, une histoire familiale d'origine, incomplète, soustraite en partie par l'institution en charge de le protéger et, de l'autre, son histoire du quotidien dans sa famille d'accueil qui reste inexprimée, en partie dissimulée à l'équipe par l'assistant familial par crainte de jugements et de représailles.

Un assistant familial témoigne : *Il a un tiroir avec toutes ses choses à lui et le peu de choses que je sais de son histoire. Car c'est tabou avec l'équipe, donc on ne dit rien et on n'a pas toujours des réponses quand on pose des questions.*

Une autre exprime des craintes au sujet des parents : *On peut mettre des choses dans l'album au sujet de notre famille qui peuvent énerver les parents, je pense. C'est à double tranchant. Après, je n'ai pas forcément envie non plus que les parents sachent où j'habite, qu'ils connaissent les prénoms de mes enfants, car ce sont des frères et sœurs de cœur pour Tom. En tout cas, ils n'ont pas à savoir... c'est privé. Surtout qu'ils peuvent être intrusifs.*

L'attachement à l'enfant, la peur de son retrait, est toujours présent aujourd'hui. Malgré la loi du 14 mars 2016 qui affirme la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, la stabilité des parcours et l'importance des figures d'attachement qui font sens autour de l'enfant, les assistants familiaux ont toujours la crainte du déplacement du jeune dans une autre famille d'accueil ou dans un foyer, ce qui justifie parfois le silence de la famille d'accueil et de l'enfant. Dans ce contexte, il est difficile de donner le droit à la parole d'exister, droit à l'histoire de s'écrire (Chapon *et al.*, 2018).

Si l'accès à la mémoire du jeune confié en famille d'accueil rencontre des limites, qu'en est-il lorsqu'il est confié en foyer? Autant en famille d'accueil, l'assistant familial peut aider le jeune à accéder à son histoire, autant en foyer la démarche apparaît encore plus complexe. L'accès à son histoire ne rencontre pas les « mêmes » enjeux qu'en famille

d'accueil. Ce n'est pas la question des liens et de l'attachement à la famille d'accueil, qui peut être en jeu, puisque le jeune est pris en charge dans un accueil collectif et non une structure familiale, l'accès à la mémoire familiale se trouve tout simplement « oubliée » par la structuration même du dispositif de prise en charge, par le *turn-over* des éducateurs, par une connaissance relative de son dossier, par l'absence d'écrits ou de photos, par la difficulté de conserver des objets mémoriels en l'absence de lieu de vie réservé telle une chambre individuelle. Tout cela complique l'accès à l'histoire, qui restera dans l'immédiateté du présent et l'éphémère des souvenirs. Une histoire « délaissée » qui conduit ainsi de nombreux jeunes confiés en foyer sortis du système de protection à revenir sur les lieux de leur enfance pour trouver un sens à leur présent et réactiver la mémoire de l'institution, quand c'est possible.

Un assistant familial explique qu'il a très peu d'information sur l'histoire de l'enfant : *On écrit l'album à deux, mais elle est là depuis 1 an et demi et ce qui s'est passé avant je n'en ai aucune idée, je n'ai aucune information. Donc on a commencé le début de l'album et on remplit petit à petit avec ce qu'on a.*

Un autre assistant familial explique que l'absence de photos avec les parents est révélatrice d'un manque et nécessite un accompagnement professionnel psychologique face à ce fameux « point zéro ».

C'est très compliqué. Pour elle il n'y a pas de photos, si on passe la soirée à faire l'album de vie ensemble, elle va pleurer, ce sont des pleurs toute la soirée et c'est toujours les mêmes questions « Pourquoi elle ne veut plus me voir [en parlant de sa mère]? On a essayé de mettre en place un travail avec le psy pour voir tout ça.

L'histoire de vie des jeunes confiés est donc au croisement des non-dits familiaux et institutionnels, « le point zéro ». Pineau et Legrand (2013) distinguent différents degrés d'expression de la mémoire en histoire de vie, notamment le « point zéro », celui d'une vie sans mémoire, sans expression qui ne peut dépasser ce qui se vit au présent. Cette notion de « point zéro » induit certes une limitation dans l'accès à la mémoire chez l'individu ou un groupe d'individus, mais au-delà elle s'aggrave aux représentations de ces mêmes acteurs dans l'impossibilité d'y avoir accès et dans sa légitimité même. C'est ainsi tout le paradoxe auquel nous sommes confrontés en protection de l'enfance face aux pratiques de dissimulation de l'histoire des jeunes.

4.2.2 Une construction et une transmission complexes de l'histoire de vie des jeunes confiés

La construction de l'histoire du jeune confié passe par des pratiques de transmission intergénérationnelle avec les parents, mais aussi les assistants familiaux, des moments d'échanges de l'histoire familiale, des rappels de moments particulièrement importants; comme la naissance, l'arrivée dans la famille d'accueil, l'entrée à l'école maternelle et à l'école primaire, les amis d'enfance, les anniversaires, Noël, les dimanches en famille, les après-midis à la plage.... Mais aussi les moments les plus douloureux, les incompréhensions relativement à ce qu'il vit, les difficultés à l'école, les rencontres

compliquées avec les parents, tous ces moments qui font partie de la vie et partagés au sein de la famille d'accueil sont aussi structurants pour le jeune et pour son avenir. Ces moments du quotidien créent le fil de l'histoire.

Ce sont les « petites » histoires de la vie quotidienne qui constituent le premier degré des histoires de vie (Pineau et Legrand 2013). Il est donc important en protection de l'enfance d'offrir aux jeunes confiés la possibilité d'écrire leur histoire.

Une assistante familiale explique que : *Pour moi, c'est important qu'il connaisse son histoire, car il faut qu'il sache qui il est. Il faut qu'on trouve une solution pour le faire en douceur. Pour l'instant, on entasse les photos, pour écrire l'album il faut prendre son temps, se poser.*

Une assistante familiale explique ses difficultés pour participer à l'écriture de l'histoire du jeune, selon les chapitres évoqués notamment celui de la petite enfance.

Aujourd'hui c'est difficile de remonter quand il était bébé. Parfois, il me regarde et il ne sait pas... Il y a des questions, c'est compliqué de me projeter dans son enfance. Il aurait fallu que je fasse des écrits beaucoup plus tôt. J'ai quelques écrits quand il était petit, mais pas assez. Si ça avait été proposé à ce moment-là, j'aurais pu faire un autre travail avec lui sur son histoire.

Pour les parents du jeune confié, la démarche biographique induit aussi leur participation, dans la mesure où l'institution leur laisserait la place de le faire. Or, les résultats de recherche montrent que la place des parents dans un tel dispositif est compliquée. Peu de parents ont été informés de la mise en place de la démarche et d'un album d'écriture pour leur enfant, alors même qu'un chapitre les concerne directement. Les assistants familiaux estiment que ce n'est pas à eux d'en avertir les parents, mais aux membres de l'équipe de le faire, si bien que dans une grande majorité ils ne sont pas informés.

Ce que confirme Mireille : *Les parents ne sont pas au courant. C'est vrai que Cheyenne, elle parle beaucoup, de tout et de rien, elle a dû oublier de leur dire. Donc, ils ne sont pas au courant.... On en a parlé avec l'équipe, mais bon, ils ont dû oublier aussi.*

On constate ainsi toutes les difficultés de mettre en place un outil d'écriture pour des jeunes confiés et les limites auxquelles ce dispositif est confronté, du côté de l'institution et des parents.

4.2.3 Une identité narrative à l'épreuve du passé

Si la mobilisation d'un outil d'intervention comme l'histoire de vie a pour objectif de favoriser la compréhension et l'accès à une histoire individuelle, l'injonction à se dire peut aussi dévoiler des pans du passé oubliés, voire niés chez le jeune. La révélation d'une histoire familiale complexe peut aussi mettre à l'épreuve l'identité narrative que c'était construit le jeune en occultant sa famille d'origine.

Ainsi on constate qu'évoquer le passé et les parents peut être un sujet compliqué à aborder. Le chapitre qui parle de la famille d'origine a suscité parfois des réactions d'opposition chez les jeunes, des réactions parfois violentes de certains, avec un rejet

de leur histoire et des parents biologiques, des événements vécus avant leur arrivée dans la famille d'accueil.

C'est un chapitre très compliqué. Il veut le sauter à chaque fois, donc j'y reviens gentiment. J'ai quand même réussi à remplir avec lui l'arbre généalogique, mais ça a été compliqué alors qu'il a rempli la partie sur la famille d'accueil en deux-deux. Une maman instable, les frères et sœurs qu'il connaît à peine. [...] Je ne sais pas si c'est un chapitre qui doit être maintenu. Pour Aurélien, il faut qu'il arrive à en parler, donc oui, il doit être maintenu. Il ne faut pas les forcer, c'est sûr, mais il faut tenter. Même si on a mis du temps sur ce chapitre-là, on a avancé, pas beaucoup mais un peu. Et le peu qu'on a fait, je suis sûre que ça n'a pas été inutile. Mais il est très compliqué à aborder. [...] Je n'ai pas de contact avec les parents. En visite médiatisée on ne se voit pas, je l'emmène juste. La maman me connaît, car on s'est déjà croisé et on s'est déjà eu au téléphone car avant elle pouvait les appeler. Bon, maintenant, elle n'a plus le droit, car ça perturbe Aurélien.

Malgré certaines difficultés évoquées dans l'écriture du chapitre sur les parents, il apparaît toujours important pour les assistants familiaux d'aborder ce pan de son histoire et d'en avoir aussi une trace.

C'est ce que nous dit Martine : *Alors c'est dur à aborder mais c'est son histoire et c'est important qu'il la connaisse....* Mais aussi Christelle : *C'est un chapitre nécessaire. C'est son histoire! Même si parfois ses parents sont méchants dans leur façon de faire, et bien ça reste ses parents. On ne peut pas lui enlever ça.*

5. Discussion

5.1 L'assistant familial, un accompagnant dialogique dans la démarche

En sciences humaines le « modèle biographique » où l'intervenant investit la vie de l'auditeur dans la reformulation et l'écriture de l'histoire est dominant, car il s'appuie sur une posture épistémologique où l'objectivité et la distanciation priment sur le sujet jugé trop impliqué. À l'opposé, le « modèle autobiographique » n'est pas dans l'interaction, le sujet investit seul son histoire (Pineau et Legrand, 2013). À mi-chemin entre ces deux modèles, on trouve le « modèle dialogique », celui d'une communication profonde qui part du postulat épistémologique que le co-investissement de l'auditeur et de l'intervenant dans l'échange produira une œuvre conjointe, chacun possédant un savoir partagé. Dans le cadre de l'écriture des albums de vie, l'assistant familial est la personne qui va échanger, trouver les bons mots, recueillir les pensées, les souvenirs de l'enfant, puis écrire avec lui son histoire. On se trouve dans un modèle dialogique, dans une co-construction de savoirs partagés du fait de la nature même de la relation.

Il s'agit d'un nouveau rapport à soi et à l'autre qui se met en place, non pas sans difficulté, car la posture professionnelle de l'assistant familial peut induire des blocages. Mais dans

ce processus une véritable co-naissance est possible, c'est aussi une renaissance pour le jeune confié posant les bases de son histoire grâce à la mise en récit des événements de sa vie.

Dans la réflexion méthodologique et épistémologique il convient de prêter attention à ce qui se joue dans la relation car chacun est très fortement impliqué. Pineau et Legrand (2013) parlent d'« implexité », c'est-à-dire un mélange d'implication et de complexité de dimensions institutionnelles, affectives et culturelles, qui conduit vers une co-construction. La prise de parole, l'énonciation, dans une écoute active est importante. Dans le cadre de nos travaux, il s'agit davantage d'un échange narratif de faits inscrits dans une temporalité en lien avec l'âge du jeune, dont l'assistant familial peut être aussi le témoin participatif, posture singulière dans l'écriture d'histoire de vie. C'est un travail de remémoration mais aussi d'une synchronie de faits dans une multiple temporalité, le passé, le présent et le futur. Accompagnant dialogique, un va-et-vient se met en place entre le récit et la mise en forme, l'assistant familial tout comme le jeune y participent d'un même mouvement de co-investissement, dans un dispositif méthodologique de construction-déconstruction-reconstruction de sens (Abels-Eber, 2000).

5.2 Le récit biographique, une source de transformation

La mise en mots de l'histoire, d'événements singuliers dans l'objectif de les consigner dans un album d'écriture peut parfois ouvrir un espace de parole, ouvrir la discussion et permettre de découvrir des situations sous un nouvel éclairage. C'est le cas d'Aurélien qui aborde avec son assistante familiale l'écriture du chapitre sur les parents, notamment la section « un plaisir partagé avec le parent ». Alors qu'ils étaient en train de discuter autour de la visite médiatisée qu'Aurélien avait eue avec sa maman (moment qu'il avait voulu partager qu'avec elle, en préférant ne pas voir ses frères et sœurs), son assistante familiale le fait parler de cette rencontre en lui suggérant de l'écrire dans la section « un plaisir partagé avec le parent ». À la suite de cette rencontre, Aurélien avait dit à son assistante familiale avoir passé un très bon après-midi. Mais quand ils réévoquent ce moment durant l'écriture de l'album, il avoue avoir menti pour « faire plaisir à tout le monde ». Selon l'assistante familiale, c'est un sujet qui n'aurait jamais été réévoqué sans l'écriture de l'album. L'album de vie a permis d'ouvrir la discussion sur le fait que l'enfant ne s'entend plus avec sa mère et qu'il vit en réalité très mal les visites médiatisées.

Écrire son histoire de vie, c'est chercher avant tout à construire narrativement le sens de sa vie, à ouvrir son histoire vers un autre avenir. Elle donne du sens à la vie du jeune, des bases de son « je suis », marque le passage de l'enfant « sujet » à celui « d'acteur » de son histoire (Abels-Eber, 2000, de Gaulejac, 2009, Chapon, 2019) et le développement de son identité narrative.

Pour Ricoeur (1990), l'accès au récit est l'accès au sens, et l'accès au sens passe par la possibilité de créer du lien entre des choses qui visiblement n'en ont pas. Dans le cadre de cette recherche sur l'écriture des albums de vie et de l'histoire de vie des jeunes confiés, il a été observé que le jeune accompagné par l'assistant familial,

progressivement énonce les événements qui constituent sa vie, les articule et les agence pour les mettre en sens. Ce processus narratif peut transformer la vision qu'il avait de son histoire, des événements et de leur sens. Le récit et la mise en mots permettent au jeune de passer d'une expérience temporelle humaine éprouvée, à une conscience et une existence historique. Ainsi, le récit du jeune donne forme, il rassemble les événements de sa vie, les transforme en une histoire. Comprendre son histoire, c'est donner du sens à des actes de vie qui, au départ, en sont dépourvus, c'est un acte de narration.

Cette action que le jeune Aurélien mène sur sa vie ne change pas son histoire, mais peut changer le rapport qu'il entretient avec celle-ci, le rapport à ses parents, à sa mère, et ouvre la porte à un changement possible. C'est un processus étudié par Abels-Eber (2000); elle analyse trois étapes du récit, qui vont permettre à l'enfant d'accéder à une historicité : une construction, une déconstruction, une reconstruction du récit, que nous retrouvons aussi dans nos travaux. En effet, elle montre que la plupart des enfants sont aptes à faire leur histoire de vie et qu'ils sont tout à fait capables de relire la vision qu'ils ont des événements traumatisants de leur vie tels que les séparations, les ruptures en ayant un regard plus conciliant sur eux-mêmes, faisant la part entre les événements de leur vie, l'histoire qu'ils se sont construite, celle qui s'est passée et celle qui raconte.

6. Conclusion

La pratique des histoires de vie pose la question du **sujet**, d'un sujet qui se raconte, de sa capacité à agir sur sa propre vie à partir de son discours, de son agentivité dans la société hypermoderne (de Gaulejac, 2009). En protection de l'enfance, le processus de reconstruction de soi n'est pas simple, il s'inscrit dans une démarche temporelle et réflexive, complexe à mettre en œuvre et délicate pour le jeune. La démarche expérientielle de l'écriture de l'album de vie en famille d'accueil en est à ses débuts, mais elle marque une volonté d'offrir aux jeunes la possibilité d'accéder à leur histoire, en leur reconnaissant la capacité de penser et d'agir sur leur parcours tout en étant accompagné dans ce sens par l'assistant familial, sans que celui-ci fasse à sa place. La démarche demande du temps à la fois pour les professionnels et les jeunes, mais l'enjeu est la reconnaissance du jeune comme acteur de son histoire. Cette approche auprès des jeunes leur permet de construire en partie le sens de leur histoire, à partir de faits et d'événements temporels, institutionnels, personnels et familiaux. Elle demande du temps, de l'imprégnation et la volonté de mettre du sens sur les événements de vie en protection de l'enfance.

Bibliographie

- Abels-Eber, C. (1997). *Histoire de vie d'enfants placés et construction d'historicité*. Thèse de doctorat en sciences de l'éducation, Université de Tours.
- Abels-Eber, C. (2000). *Enfants placés et construction d'historicité*. Paris : Éditions L'Harmattan.
- Belmont, N. (1967). L'expérience d'Oscar Lewis, romancier anthropologue, *Annales*, 22 (3), 620-623.

- Bertaux, D. (1980). L'approche biographique : sa validité méthodologique, ses potentialités, *Cahiers internationaux de sociologie*, 69, 197-225.
- Bertaux, D. (1997). *Les Récits de vie. Perspective ethnosociologique*. Paris : Éditions Nathan.
- Baudouin, J.-M. (2001). La dimension du groupe, seconde et primordiale : histoire de vie et recherche-formation. In C. Solar (dir.), *Le groupe en formation adulte* (p. 35-56). Bruxelles : Éditions De Boeck.
- Bouزيد, R. (2019, 29 mars). Un livre pour que les enfants placés écrivent leur histoire, *La Provence*. En ligne : <http://www.anpf-asso.org/wp-content/uploads/2019/03/Article-de-presse-Album-de-vie-La-Provence-29-mars-2019.pdf>
- Chapon, N. (2014). *Parentalité d'accueil et relations affectives*. Aix-en-Provence : Presses universitaires de Provence.
- Chapon, N. (2019). L'histoire de vie de l'enfant confié. In S. Euillet (dir.), *Parcours en accueil familial, sens et pratique*. (p. 61-77). Paris : L'Harmattan.
- Chapon, N., G. Neyrand et C. Siffrein-Blanc (2018). *Les liens affectifs en famille d'accueil*. Toulouse : Éditions Érès.
- Chaput-Le Bars, C. (2016). *Histoires de naissances, naissance d'histoires*. Paris : Éditions L'Harmattan.
- Chaput-Le Bars, C. (2017). *L'histoire de vie et le travail social, intervention formation et recherche*. Rennes : Presses de l'École des hautes études en santé publique.
- Commission nationale consultative des droits de l'homme (2020). *Le respect de la vie privée et familiale en protection de l'enfance : un droit fondamental difficilement assuré dans un dispositif en souffrance*. République Française.
- Cook-Cottone, C. et M. Beck (2007). A model for life-story work: Facilitating the construction of personal narrative for foster children, *Child and Adolescent Mental Health*, 12 (4), 193-195.
- de Gaulejac V. (2008). La sociologie clinique entre psychanalyse et socioanalyse, *SociologieS*. En ligne : <https://doi.org/10.4000/sociologies.1713>
- de Gaulejac V. (2009). *Qui est « je » ? Sociologie clinique du sujet*. Paris : Seuil.
- Dini, M. et M. Meunier (2014). *Protection de l'enfance : améliorer le dispositif dans l'intérêt de l'enfant*. Présidence du Sénat.
- Desmarais, D. (2013). De soi. D'autrui. Parcours de vie et construction identitaire de jeunes, *Les politiques sociales*, 1 (1-2), 10-24. <https://www.cairn.info/revue-les-politiques-sociales-2013-1-page-10.htm>
- Direction de la recherche, des études de l'évaluation et des statistiques (2021). *Les bénéficiaires de l'aide sociale départementale en 2020. Enfants accueillis à l'ASE au 31 décembre 2020* [ensemble de données]. DRESS.

- Dominicé, P. et G. Pineau. (2011). Les histoires de vie entre illusion et injonction biographique. In P. Carré et P. Caspar (coord.), *Traité des sciences et techniques de la formation*. Paris : Éditions Dunod.
- Durif-Varembont, J.-P. (2009). L'intimité entre secrets et dévoilement, *Cahiers de psychologie clinique*, 1 (32), p. 57-73.
- Euillet S. et C. Zaouche-Gaudron C (2008). Des parents en quête de parentalité, L'exemple des parents d'enfants accueillis à l'aide sociale à l'enfance, *Société, jeunesse en difficultés*, 5. En ligne : <https://journals.openedition.org/sejed/2703>
- Ferrarotti, F. (2013). *Histoire et histoires de vie, la méthode biographique dans les sciences sociales*. Paris : ÉditionsTéraèdre (Ouvrage original publié en 1983).
- Gouttenoire, A. (2014). Quarante propositions pour adapter la protection de l'enfance et l'adoption aux réalités d'aujourd'hui, *Droit de la famille*, 9, 14-15.
- Inspection générale des affaires sociales (2019). *Rapport de l'IGAS sur l'adoption, entre discriminations et dispositifs hors la loi*. IGAS.
- Lani-Bayle, M. (1997). *L'Histoire de vie généalogique*. Paris : Éditions L'Harmattan.
- Lardièrre D., C. Sellenet et E. Griaud (2001). Les familles vulnérables : vivre sur les marges, *Cahiers de la puériculture*, 151, 55-63.
- Lejeune P. (2005). *Signes de vie. Le pacte autobiographique*. Paris : Éditions Le Seuil.
- Lewis O. (1963). *Les enfants de Sánchez, Autobiographie d'une famille mexicaine*. Paris : Éditions Gallimard.
- Mennon, F. E. et M. O'Keefe (2005). Informed decisions in child welfare: The use of attachment theory. *Children and Youth Services Review*, 27 (6), 577-593.
- Ministère des Solidarités et de la Santé (2019). *Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022. Garantir à chaque enfant les mêmes chances et les mêmes droits*. République Française.
- New South Wales Department of Community Services (2005). *Life story work*. En ligne : <https://www.facs.nsw.gov.au/families/carers/caring-for-a-child/chapters/life-story-work>
- Noble-Carr, D. et E. Woodman (2018). Considering identity and meaning constructions for vulnerable young people. *Journal of Adolescent Research*, 33 (6), 672-698.
- O'Malley B. (2006). *My foster care journey*. Winthrop: Adoption Works.
- Observatoire national de la protection de l'enfance (2016). *Les besoins fondamentaux de l'enfant et leur déclinaison pratique en protection de l'enfance*. ONPE.
- Observatoire national de la protection de l'enfance (2020). *Chiffres clés de la protection de l'enfance 31 décembre 2019*. ONPE.
- Organisation des Nations Unies (1990, 2 septembre). *Convention relative aux droits de l'enfant*. En ligne : <https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CRC.aspx>

- Peneff, J. (1990). *La Méthode biographique*. Paris : Éditions Armand Colin.
- Pineau G. et J.-L. Legrand (2013). *Les histoires de vie*. Paris : Presses universitaires de France.
- Potin, E. (2012), *Enfants placés, déplacés, replacés : parcours en protection de l'enfance*. Toulouse : Erès.
- Réseau québécois pour la pratique des histoires de vie (2022). En ligne : <https://rqphv.ca/>
- Ricoeur, P. (1985). *Temps et récit* (tome 3). Paris : Éditions Le Seuil.
- Ricoeur P. (1990). *Soi-même comme un autre*. Paris : Éditions Le Seuil.
- Robin P. et N. Séverac (2013). Parcours de vie des enfants et des jeunes relevant du dispositif de protection de l'enfance : les paradoxes d'une biographie sous injonction, *Recherches familiales*, 1 (10), 91-102.
- Sellenet C. (2004). *Animer des groupes de parole de parents : Silence... On parle!* Paris : Éditions L'Harmattan.
- Smith, S. H. (2012). *Constructing hope: Narrative and the foster care experience*. Thèse de doctorat, University of Arizona.
- Thomas, L. J. (2014). "Once a Foster Child...": Identity Construction in Former Foster Children's Narratives, *Qualitative Research Reports in Communication*, 15 (1), 84-91.
- Thomas, W. et F. Znaniecki (1998). *Le paysan polonais en Europe et en Amérique, Récit de vie d'un migrant. Chicago, 1919* (Trad. par Y. Gaudillat). Paris : Éditions Nathan.
- Tisseron, S. (2011). *Les secrets de famille*. Paris : Presses universitaires de France.
- Zempléni, A. (2016). La communication cryptique. In M.-O. Gonseth, B. Knodel, Y. Laville, G. Mayor et O. Schinz (éds.), *Secrets* (p. 28-41). Neuchâtel : Musée d'ethnographie de Neuchâtel.